



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



DIAGNOSTIC CAPTAGE

Objectifs

Le diagnostic captage est un diagnostic des pratiques agricoles dans une zone de captage, un périmètre de protection réglementaire ou une aire d'alimentation de captage. Il a comme objectif d'analyser l'ensemble des pratiques agricoles de façon quasi-exhaustive sur toutes les parcelles de la zone de captage, d'un point de vue de l'impact de ces pratiques sur la qualité de la ressource en eau (nitrates ou pesticides).

Ce diagnostic est réalisé à l'aide d'enquêtes individuelles des exploitants agricoles de façon exhaustive, et d'un diagnostic de territoire.

Une présentation synthétique permet de comprendre les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses, par les nitrates et les produits phytosanitaires, et d'en déduire les mesures à mettre en place dans un plan d'action.

Qui est concerné ?

Les collectivités locales, communes, communautés des communes et syndicats d'eau.

Prestation proposée

- Sur la zone délimitée (aire d'alimentation ou périmètre de captage réglementaire), l'analyse individuelle des pratiques agricole, par un contact direct avec chaque exploitant permet de relever les pratiques pouvant présenter des risques pour la ressource en eau. Cette analyse est ensuite confortée par un « diagnostic CORPEN » et une modélisation des pratiques phytosanitaires.
- L'étude des analyses d'eau, sur une longue période, permet de compléter les éléments pour détecter les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses, par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires.
- Sans attendre, à l'issue des enquêtes individuelles, les agriculteurs enquêtés feront l'objet d'un compte rendu confidentiel de correction de leurs pratiques, sur les nitrates ou les produits phytosanitaires, au regard des réglementations en vigueur et d'un conseil de prévention au regard du risque pour les ressources en eau.
- Ce diagnostic permet également d'initier une démarche de sensibilisation des exploitants agricoles à la protection de la qualité de la ressource en eau, démarche tant individuelle que collective, et des enjeux autour du captage. La démarche de concertation est engagée, afin de mobiliser les exploitants dans un plan d'action qu'il sera peut-être nécessaire de mettre en œuvre, selon les conclusions du diagnostic.
- Enfin, l'ensemble de l'étude est validée par nos partenaires habituels sur ce type d'action : les services de la Direction Départementale des Territoires, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental.
- Notre offre comprend l'organisation et l'animation d'une réunion de « lancement de l'étude », d'une réunion intermédiaire si nécessaire, et d'une réunion de clôture qui permet le rendu de l'étude. La durée de l'étude est définie en accord avec le commanditaire dans un devis spécifique qui précise l'ensemble des modalités opérationnelles de réalisation ainsi que les livrables. (Diagnostic de territoire, synthèse des diagnostics individuels, plan d'action). Les documents écrits et sous forme numérique, feront l'objet d'une présentation orale de rendu.

Vos conseillers référents**• Sainte Croix en Plaine**

■ **Nathalie BROBECK-ALLARD**
03 89 20 97 15
nathalie.brobeck@alsace.chambagri.fr

• Schiltigheim

■ **Marie-Line BURTIN ***
03 88 19 55 40
marie-line.burtin@alsace.chambagri.fr



**** Responsable des conseillers à l'utilisation
des produits pharmaceutiques**

*** Conseil à l'utilisation
des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE


Nos 

- Compétences agronomiques et environnementales dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine agricole
- Légitimité accrue par rapport au monde agricole, à l'origine d'une relation de confiance.
- Une expérience acquise grâce à la réalisation de diverses études auprès de nombreuses communes, communautés des communes ou syndicats d'eau.


Engagements complémentaires

- **De 1999 à ce jour, plus de 65 diagnostics des pratiques agricoles ont été réalisés :**
 - pour certains dossiers, la demande portait aussi sur l'établissement et la mise en œuvre de plans d'actions, avec des actions volontaires ou contractuelles.
 - pour d'autres, les modifications des pratiques demandées aux agriculteurs ont été validées réglementairement dans les nouvelles Déclarations d'Utilité Publiques des périmètres de protection des captages.
 - Les propositions d'actions portent sur les assolements, les rotations, les itinéraires techniques des cultures, mais également sur les soutiens financiers de ces actions, des actions sur les filières ou le foncier.
- **La Chambre d'agriculture :**
 - a réalisé depuis 2009 des diagnostics agricoles pour 26 captages prioritaires Grenelle ou Conférence Environnementale.
 - accompagne la mise en œuvre des actions, par un appui d'animation, de coordination, de conseil, d'assistance à la contractualisation notamment.


Tarifs - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Chambre d'agriculture Alsace


■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h